



Commission des équipements et de l'aménagement durable

1123 - Tramway strasbourgeois

Réalisation des extensions A1 et A2 - Convention financière

Rapport n° CP/2012/713

Service gestionnaire :
Direction de la mobilité

Résumé :

Le Conseil Général soutient volontairement les travaux relatifs au tramway, depuis sa réintroduction à Strasbourg en 1994. Après les extensions de ligne entre 2006 et 2008, puis la concrétisation de la section urbaine du tram-train jusqu'à la Place de la Gare en 2010, la Communauté Urbaine relance son programme de tramway avec des extensions de la ligne A vers l'Ouest. Le cofinancement de ces travaux s'inscrit dans le contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise conclu fin 2009. Le présent rapport a pour objet l'approbation de la participation départementale à ce projet d'extension et d'autoriser le Président du Conseil Général à signer la convention correspondante.

La Communauté Urbaine de Strasbourg (CUS), autorité organisatrice des transports urbains, a décidé le 21 novembre 2008, de prolonger vers l'Ouest la ligne A du tramway, sous la forme de deux lignes, dénommées A1 et A2.

Ces extensions s'inscrivent dans le cadre d'un premier appel à projets lancé par l'Etat suite au Grenelle de l'Environnement et dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité de quartiers strasbourgeois classés en priorité 1 dans le « contrat urbain de cohésion sociale 2007-2012 » de la CUS.

1. Descriptif et calendrier du projet d'extension de la ligne A :

Les prolongements prévus pour fin 2013 consistent à étendre la ligne A vers l'Ouest de l'agglomération, par l'intermédiaire de deux branches situées après la station « Dante », prenant naissance à l'intersection de l'avenue Pierre Corneille et de la rue Alexandre Dumas.

La branche Nord (A1), entre les stations « Hôpital de Hautepierre » et « Parc des Sports ». L'infrastructure tram existante est conservée et réhabilitée. Depuis la station terminus actuelle « Hautepierre – Maillon », le tram empruntera l'avenue Racine pour rejoindre la piscine de Hautepierre, mais le tram n'empruntera pas le tronçon de l'avenue Racine situé entre les avenues Dante et Cervantès. Ce tronçon sera néanmoins réaménagé en cohérence avec le reste de l'avenue Racine, conçu comme l'axe "Est-Ouest" du PRU, et offrira des couloirs réservés pour la circulation des bus (ligne 50).

D'une longueur d'environ 1 400 m (dont près de 1 000 m d'infrastructure nouvelle), cette branche comportera 3 stations :

- « Hautepierre – Maillon », station existante qui perdra son caractère de terminus,
- « Tolstoï »,
- « Parc des Sports », qui deviendra le nouveau terminus de la ligne A.

Ainsi, cette branche sera commercialement exploitée par les services de la ligne A, avec une fréquence de 8 minutes.

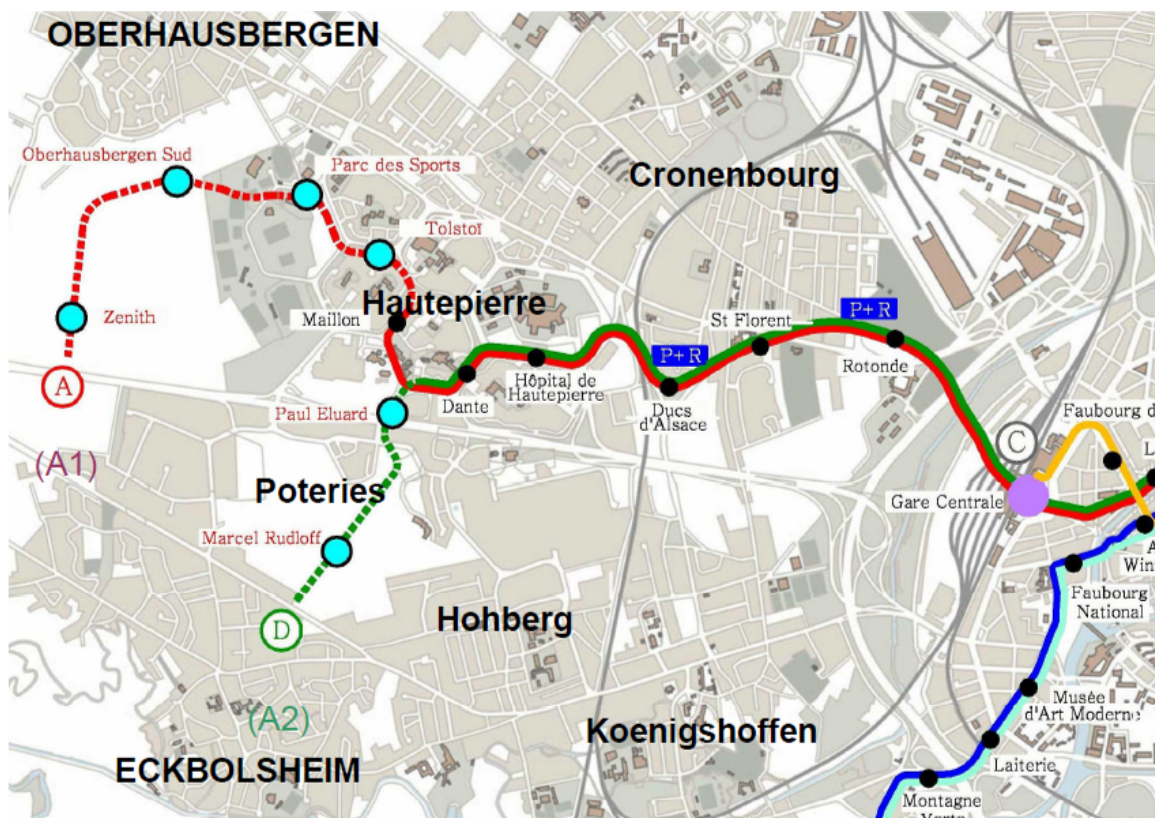
La branche Sud (A2), entre les stations « Hôpital de Hautepierre » et « Marcel Rudloff ». Sur cette branche, le tram emprunte les avenues Dante et Corneille, avant de bifurquer vers la rue Paul Eluard jusqu'à l'avenue François Mitterrand en franchissant le pont surplombant l'A351.

D'une longueur de près de 1 000 m d'infrastructure nouvelle, cette branche comportera 3 stations :

- « Paul Eluard », qui assurera, à terme, la correspondance avec le TSPO (Transport en Site Propre Ouest) lorsque la problématique d'insertion sur l'A351 aura été traitée par l'Etat,
- « François Mitterrand »,
- « Marcel Rudloff », dotée d'un parking de proximité, qui deviendra le nouveau terminus de la ligne D.

Ainsi, cette branche sera commercialement exploitée par les services de la ligne D, avec une fréquence de 8 minutes.

Ces travaux sont schématisés sur le plan ci-dessous :



Cette extension du réseau tram va jouer un rôle prépondérant dans l'organisation des déplacements des quartiers Hautepierre et Poteries. Pour favoriser la complémentarité des services des lignes de bus et de tram, le réseau bus sera localement restructuré, lors de la mise en service commerciale de la ligne A.

Le calendrier prévisionnel de l'opération nous a été transmis à titre indicatif par la CUS :

- déviation des réseaux et travaux préparatoires : de novembre 2011 à mars 2012,
- travaux (front des travaux) : de mars 2012 à octobre 2013,
- marche à blanc : novembre 2013,
- mise en exploitation : décembre 2013.

2. Cadre financier :

Le coût total de l'opération s'élève à 55,75 M€ (valeur 2009) selon la décomposition ci-dessous :

Postes indicatifs	Coûts du projet HT
1. Etudes – frais de maîtrise d’ouvrage, maîtrise d’œuvre	4 359 720
2. Opérations foncières	517 560
3. Déviation de réseaux	6 703 050
4. Travaux préparation et de réalisation (plateforme, stations, espaces publics, voirie, etc.)	31 117 980
5. Adaptation des dépôts	1 171 070
6. Matériel roulant	<i>Parc existant suffisant</i>
7. Opérations induites	11 890 950
TOTAL HT en euros courants (valeur 2009)	55 751 330

Les postes d'études, de maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre ainsi que la libération d'emprises, le déplacement des réseaux et le matériel roulant étant exclus de l'assiette subventionnable par le Conseil Général, la dépense à prendre en compte est fixée à 44 180 000 € (valeur 2009).

Le contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise (CTAS) 2009-2014 stipule dans le volet métropolitain, que le taux de subvention départementale est fixé à 5 % du coût des travaux, plafonné à 5,5 M€ (soit un coût des travaux subventionnable de 110 M€). Ce taux de subvention est identique à celui appliqué au cofinancement des travaux antérieurs du tramway, lors de sa création ou des extensions de lignes.

Ainsi, en application du taux de subvention de 5 % et compte-tenu d'une assiette subventionnable de 44,18 M€, la participation départementale est fixée à 2,2 M€.

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans le projet de convention annexé au présent rapport.

Les crédits nécessaires à cette opération feront l'objet d'une inscription à partir du budget primitif 2013, étalée sur les exercices 2014 et 2015.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- confirme la participation financière du Conseil Général aux travaux du tramway, conformément aux engagements pris dans le Contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise,

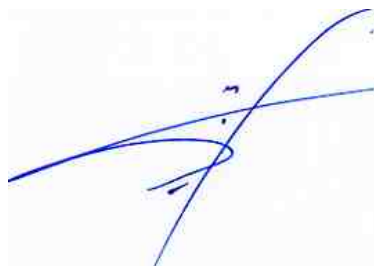
- approuve le versement d'une subvention à la Communauté urbaine de Strasbourg pour ces travaux, à hauteur de 5% du montant total hors taxes de l'assiette subventionnable de 44,18 M€ (valeur 2009), soit 2,2 M€,

- approuve la conclusion de la convention financière avec la Communauté urbaine de Strasbourg jointe en annexe dans le cadre des travaux d'extension vers l'Ouest de la ligne A du tramway.

Elle autorise par ailleurs le Président à signer ladite convention.

Strasbourg, le 17/09/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL